:

A compléter et à retourner à l'AREF-BTP
AREF PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET CORSE
151, avenue des Aygalades
13905 MARSEILLE CEDEX 15
Tél.: 04 91 09 43 50 - Fax : 04 91 03 00

ATTESTATION DE CONFORMITE A L'ACCORD DE BRANCHE BTP

- Pour le contrat de M. /_____/

  N°d'Identifiant /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

  En application de l'Accord de Branche BTP du 13 juillet 2004, l'entreprise atteste l'exactitude des informations suivantes :

- **L'évaluation individuelle obligatoire** au contrat a eu lieu entre le bénéficiaire du contrat de professionnalisation et l'entreprise, le …… Elle a permis de déterminer les objectifs, le programme et les modalités d'organisation, d'évaluation et de validation de la formation. Elle a également permis d'établir le parcours de formation répondant aux besoins réels du bénéficiaire.

- **Le tuteur**, **obligatoire,** choisi sur la base du volontariat est M. /_____/
  Il justifie d'au moins deux ans d'expérience professionnelle dans une qualification en rapport avec l'objectif du contrat.

- Le bénéficiaire du contrat perçoit une rémunération conforme à celle prévue dans l'Accord de Branche BTP du 13 juillet 2004 étendu, soit au minimum :

	Cas général	Au moins titulaire d'un Bac Pro, BP, diplôme ou titre à finalité professionnelle de niveau IV
Moins de 21 ans	65% du SMIC	75% du SMIC
21-25 ans	80% du SMIC	90% du SMIC
26 ans et plus	85% du SMC * sans être inférieur au SMIC	

(*) Salaire Minimum Conventionnel

Pour garantir la réussite du contrat, l'entreprise s'engage à organiser plusieurs entretiens à l'aide de la «Fiche de mise en œuvre pratique et de suivi dans l'entreprise» conservée par l'entreprise. Ce document formalise les différentes étapes du contrat :

→ l'organisation du tutorat,
→ l'entretien d'embauche qui a permis l'évaluation individuelle,
→ l'entretien de bilan à deux mois,
→ l'entretien de fin de contrat.

Fait le …… à ……

Cachet de l'entreprise Signature de l'employeur